

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Janvier

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Lettre de M. Teilhard

M. Teilhard, ancien député, nous adresse la lettre suivante :

Sabadel, le 30 décembre 1896.

Monsieur le Directeur,

Je ne suis pas candidat aux élections sénatoriales.

Je n'ai jamais eu l'intention de poser ma candidature. Elle m'a été offerte et je l'ai toujours refusée.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

TEILHARD.

Profession de foi du général Combarieu

Chers concitoyens,

Les radicaux-socialistes, qui pendant six mois ont gouverné la France, ont abandonné le pouvoir sans avoir, — heureusement, — achevé leur œuvre néfaste.

Un ministère composé de républicains sagement progressistes, animés de sentiments vraiment libéraux, respectueux des droits de la conscience, préside aujourd'hui aux destinées de la République.

Ce sont ces principes qui nous guident.

Nous voulons un progrès continu et sûr.

C'est parce que nous le voulons tel, que nous sommes actuellement opposé à la révision de la Constitution.

Nous ne voulons pas la modification des attributions du Sénat, mais nous soutiendrons une réforme propre à étendre la base de son élection, en donnant à tous les Conseillers municipaux le droit d'y participer. Nous ferons du Sénat, comme le définissait Gambetta, le vrai grand conseil des Communes de France.

C'est parce que nous voulons un progrès continu et sûr, que nous appuierons les réformes, qui auront pour objet d'assurer une plus équitable répartition des charges de chacun dans les dépenses du pays. Mais nous repoussons, pour y parvenir, tout procédé inquisitorial ou vexatoire.

Nous voulons aussi soulager l'agriculture par la réduction des impôts qui pèsent sur elle et par le maintien d'un régime douanier protecteur — particulièrement favorable aux intérêts de notre département.

De la prospérité de l'agriculture dépend la prospérité d'un pays,

Voilà la politique sincèrement républicaine progressiste, qui préservera la France des aventures dictatoriales, inévitable châtement des folies démagogiques.

Voilà la politique de concorde qui mettra un terme aux persécutions locales, en réconciliant tous les bons citoyens dans la République.

Voilà la politique digne et forte qui maintiendra le prestige de la République devant l'étranger et fortifiera les précieux concours qui consacrent à la fois notre sécurité et nos espérances.

Vive la France !

Vive la République !

Général COMBARIEU,

Commandeur de la Légion d'honneur.

Les candidats républicains progressistes étaient au nombre de quatre : MM. le docteur Rey, député ; le général Combarieu,

ancien colonel du 7^e de ligne, à Cahors ; Arsène Teilhard, ancien député de Figeac, et Robert Calmon-Maison, conseiller général de Gramat.

M. Teilhard s'efface afin que ces candidatures correspondent exactement au chiffre des sièges à occuper.

Les honorables compatriotes qui opposent leurs noms connus et estimés à ceux des radicaux-socialistes, vont permettre aux amis de l'ordre, aux républicains soucieux de l'avenir du pays, de se compter et de montrer qu'ils n'abandonnent rien du vieux programme de Gambetta.

M. le docteur Rey est trop avantageusement apprécié du corps électoral, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ses services à la Chambre, où il a maintes fois pris la parole pour demander l'allègement des charges qui écrasent l'agriculture.

Le docteur Rey est sûr d'un succès entier ; il n'est personne, à l'heure actuelle, qui doute de son élection au 3 janvier.

M. le général Combarieu, dont nous esquissions hier la physionomie si sympathique, possède à son actif les états de service les plus brillants et les plus sérieux. C'est une bonne fortune pour nous que cette candidature de soldat républicain.

Enfin M. Robert Calmon-Maison a pris part dans notre département à trop de luttes pour qu'il y ait lieu de refaire sa biographie. Les électeurs du canton de Gramat, qui lui sont restés fidèles, malgré des compétitions enragées, ont toujours affiché hautement l'estime dont il jouit dans les campagnes.

M. Calmon serait député depuis onze ans sans une félonie de M. de Verninac.

Nous espérons que l'heure des réparations est arrivée.

Nous lisons dans le Figaro du 29 décembre : MM. de Verninac, Pauliac, sénateurs sortants, et M. Talou, député se présentent sur la même liste et avec le même programme radical-socialiste.

M. Pauliac est une des lumières de cette gauche démocratique, où M. de Verninac passe pour un grand homme. Celui-ci est un décafé du suffrage universel et le type accompli du tyranneau de province. Très péniblement élu sénateur en 1883, ce sectaire moins illustre que Childebrand, bégaye d'une voix hésitante des rapports sur le régime des boissons. C'est au physique un ancien blond qui a entièrement blanchi, et dont le nez en bec d'aigle se recourbe sur un visage rubicon.

Quant à M. Talou, il a passé de l'extrême modération à l'extrême violence, de la réaction au socialisme ; mais, qu'il siège ici ou là, il se fait toujours avec obstination et consacre ses loisirs à une volumineuse correspondance électorale. On le voit continuellement en course pour ses concitoyens ; excellent commissionnaire, il a même la médaille.

M. Rey et M. de Verninac

Dans son numéro du 30 décembre, la Dépêche publie le compte-rendu de la réception faite à M. de Verninac, lundi dernier, au cercle républicain de Gourdon.

Dans ce compte-rendu, nous relevons la phrase suivante :

« M. de Verninac a fait l'éloge de l'honorable M. Rey, député de la deuxième circonscription de Cahors ; il a dit qu'é-

tant amis avant la lutte, il espérait qu'ils le seraient encore après. »

Cette déclaration du châtelain de Crozes fait ressortir une singulière situation.

M. de Verninac était parti en guerre contre M. Rey ; il le faisait combattre avec âpreté dans ses journaux ; il lui opposait M. Talou, dont il s'est déclaré solidaire.

Mais il est lui-même tellement sûr aujourd'hui de la défaite de M. Talou et du succès de M. Rey, qu'il prodigue publiquement à celui-ci les amabilités et les protestations d'amitié.

Personne ne sera assez naïf pour voir dans ces ménagements, la manifestation désintéressée d'une sympathie sincère. M. de Verninac espère évidemment en retirer quelque bénéfice personnel.

Les électeurs sénatoriaux sauront déjouer cette spéculation peut-être habile, mais dont la probité doit paraître douteuse aux compagnons de liste du machiavélique politicien et surtout à M. Talou, le plus menacé par cette manœuvre.

Candidature de M. Delpon

Nous apprenons que M. Delpon, conseiller général, avocat à Figeac, pose définitivement sa candidature aux élections sénatoriales du 3 janvier.

INFORMATIONS

Démenti

M. Léon Bourgeois fait démentir l'information d'un journal du soir, d'après laquelle il aurait approuvé sans restriction l'acceptation par M. Doumer des fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine.

Un télégramme du Tsar

M. le Président de la République française a reçu le télégramme suivant :

« Tsarskoïé-Sélo, Palais, 31 décembre, soir. Son Excellence Monsieur Félix Faure, Président de la République française, Paris.

« A l'occasion du renouvellement de l'année je tiens à vous offrir mes sincères félicitations et à vous exprimer, autant de la part de l'impératrice que de la mienne, les meilleurs vœux pour la prospérité de la France.

« Parmi les souvenirs les plus agréables de l'année qui vient de s'écouler, celui de quelques jours pleins de charme passés dans votre belle patrie restera ineffaçable.

« Signé : NICOLAS. »

Nécrologie

On mande de Montréal (Canada) que l'archevêque Mgr Fabre, est mort.

Français expulsés d'Alsace

Les trois petits-fils de M. de Witt, député du Calvados, ont été expulsés jeudi d'Alsace par les autorités allemandes.

Ces trois jeunes gens, qui sont aussi les petits-enfants de M. Schlumberger, membre de l'Institut, s'étaient rendus, il y a trois jours, à Guebwiller, dans la propriété de M. Schlumberger. Ils avaient eu soin de se munir de passeports et de permis en règle.

Malgré cette précaution, ces jeunes gens viennent d'être expulsés du territoire allemand et ont été contraints de rentrer précipitamment à Paris.

Les Généraux Alsaciens-Lorrains

La nomination du général Guioth au commandement du 12^e corps d'armée, porte à neuf le nombre des officiers généraux alsaciens-lorrains pourvus de commandements en chef. Ce sont :

Les généraux d'Aubigny, commandant le 2^e corps d'armée ; Pierron, du 7^e corps, Riff, du 9^e corps ; Guioth, du 12^e corps ; Zurlinden, du 15^e

corps ; Varaigne, du 18^e corps ; de Négrier et Cailliot, membres du Conseil supérieur de la guerre, et Peaucellier, président du Comité du génie.

Actuellement, l'armée française compte cent trente-et-un officiers généraux alsaciens ou lorrains, savoir : soixante six généraux en activité, dont vingt-deux divisionnaires, et soixante-cinq généraux de réserve ou en retraite, dont vingt et un divisionnaires.

MADAGASCAR

On télégraphie de Marseille :

Il résulte des renseignements particuliers qui arrivent de Madagascar par le paquebot « Pei-Ho », que la situation générale est en voie d'amélioration.

Nos postes en Emyrne ont gagné du terrain sur l'insurrection. Le pays est à peu près pacifié dans un rayon de cinq kilomètres autour de Tananarive. Les cultures sont reprises tout autour de la capitale.

Le ravitaillement de Tananarive est toujours difficile en raison du mauvais état de la route qui ne fait que s'accroître avec la saison des pluies.

Il est désirable de refaire au plus tôt une route nouvelle et de commencer l'étude du chemin de fer.

Les impôts de patentes et les impôts indigènes ont été établis.

La nouvelle loi minière a été promulguée. La nouvelle loi forestière est à l'étude.

Le général Gallieni prépare la loi sur le travail des indigènes ; une circulaire adressée aux résidents indique qu'elle verra bientôt le jour à la grande satisfaction des colons qui la réclament depuis longtemps. « Cette réglementation s'impose d'autant plus, dit cette circulaire, que la récente abolition de l'esclavage est venue modifier profondément les mœurs et les habitudes traditionnelles des Malgaches et entraver l'emploi de la main d'œuvre indigène pour les travaux d'intérêt général en particulier.

Nos pertes à Madagascar

Au sujet des pertes éprouvées par nos troupes à Madagascar, un de nos confrères croit pouvoir donner un chiffre relevé, prétend-il, par les archives de médecine navale : 22,850 hommes ont donné 7,498 décès, c'est-à-dire une proportion d'un tiers.

Le corps le plus éprouvé aurait été celui des sapeurs du génie, qui ont travaillé à la construction de la route et des ponts. Les deux tiers sont morts.

Vient ensuite un bataillon de chasseurs (63.2 pour cent), décimé après la marche forcée sur Tsarasoetra.

Les troupes indigènes fortement encadrées par les Européens ont été les plus résistantes, mais les auxiliaires, soit indigènes comme les Sakalaves, soit originaires de l'Afrique du Nord ou de l'Ouest, comme les Kabyles et les Sénégalais, ont été fort éprouvés. Trois mille décès sur huit mille hommes.

La question cubaine

On télégraphie de Madrid :

M. Sagasta, interviewé par un journaliste, a déclaré qu'il désirerait la paix à des conditions honorables pour la patrie et pour l'armée.

Il a ajouté qu'il savait que l'Espagne entière pensait que l'on devait unir une action militaire à Cuba à une action diplomatique et à l'application de réformes politiques et économiques.

« Je ne crois pas, a-t-il dit, que le gouvernement ait entamé des négociations diplomatiques. Je pense qu'il attend un fait d'armes important pour modifier sa conduite. Des Cortès libérales pourraient voter une loi dans le sens de l'autonomie. »

Les massacres en Orient

On télégraphie de Londres :

Le correspondant du Daily News à Odessa parle de l'éventualité d'un massacre général des Arméniens non-seulement à Constantinople, mais encore en Asie-Mineure.

Dans ce cas, ajoute-t-il, les Grecs seuls seraient en état de se défendre, car ils sont environ 420,000 à Constantinople, tous armés et prêts depuis longtemps.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Programme républicain progressiste

Quatre candidats aux élections sénatoriales du 3 janvier, ont accepté le programme républicain progressiste.

MM. Le général COMBARIEU.
CALMON-MAISON.
D^r Émile REY.
DELPON.

Nouvelles candidatures

M. Claret, avocat, propriétaire à Salviac, vient de poser sa candidature modérée, aux élections sénatoriales du 3 janvier.

Nous apprenons également que M. Henri Rouzet, électricien, de St-Céré, se présente aux suffrages des délégués sénatoriaux avec, paraît-il, l'étiquette : socialiste révolutionnaire.

Réunion des délégués

Ce soir à 8 heures, aura lieu au théâtre de Cahors, une réunion des délégués sénatoriaux.

Légion d'honneur

M. Calmon-Maison, conseiller général du canton de Gramat, officier de réserve, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nominations militaires

M. Alby, capitaine au 7^e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon et affecté au 81^e régiment.

M. Roller, lieutenant au 100^e régiment d'infanterie, est nommé capitaine au 7^e, en remplacement de M. Alby.

M. Dufour, fils du directeur de la ferme-école du Montat, lieutenant au 126^e de ligne, passe au 7^e, par permutation avec M. Ferret.

Emprunt

Le Journal Officiel publie une loi autorisant le département du Lot à contracter un emprunt de 83,400 fr. pour travaux de vicinalité.

Le château-d'Eau

On lit dans la Dépêche :
Tout récemment, on annonçait que le conseil municipal de Cahors allait avoir à se prononcer sur divers grands travaux intéressant notre ville. Parmi les travaux proposés, nous avons été surpris de ne voir figurer aucun projet relatif à la fontaine des Chartreux et au Château-d'Eau.

Cependant le conseil municipal a décidé, croions-nous, de faire disparaître le moulin qui cache si disgracieusement la fontaine, et dont les dépendances sont, en outre, une cause d'infection pour la prise d'eau du Château-d'Eau. Or, la démolition de ce moulin ne laissera pas que d'occasionner des frais assez importants ; et, d'ailleurs, il semble que l'édilité calurcienne pourrait prendre des mesures afin d'utiliser les eaux de la fontaine autrement que par une simple prise d'eau.

On sait que les machines du Château-d'Eau, malgré les 2,600 litres d'eau qu'elle envoient dans les bassins du mont d'Angély, c'est-à-dire malgré les 3,700 mètres cubes d'eau qu'elles fournissent par vingt-quatre heures, en temps ordinaire, ont de la peine à alimenter la ville. Sans doute, les habitants gaspillent l'eau ; mais, jusqu'à présent, on n'a trouvé aucun moyen de remédier à cet état de choses, et il ne paraît pas probable qu'on y parvienne jamais, malgré les projets d'installation de compteurs et la menace de procès-verbaux.

Si, en temps ordinaire, les machines actuelles parviennent péniblement à fournir à la ville la quantité d'eau nécessaire, il n'en est pas ainsi dès qu'une crue, même légère, se manifeste sur le Lot. Les chutes alors ne sont plus suffisantes pour actionner convenablement les machines, et la municipalité se trouve dans l'obligation de rationner les habitants.

Pourquoi donc, le moulin de la fontaine des Chartreux disparu, n'utiliserait-on pas la chute de cette fontaine pour actionner une nouvelle machine qui, elle fonctionnerait d'autant mieux que toute crue de la rivière, coïncidant presque toujours avec une crue de la fontaine, celle-ci débite alors une masse d'eau considérable avec une chute énorme qu'il serait regrettable de laisser improductive.

Le projet que nous soumettons humblement à l'examen de la municipalité et du conseil municipal aurait pour effet, s'il était réalisé, de fournir toujours de l'eau à la ville, même avec les inondations du Lot et de supprimer ces rations

ments d'eau par trop fréquents que nous avons à subir dans l'état actuel des choses.

Nous devons ajouter que le montant des concessions d'eau aux particuliers forme l'appoint important de 15,500 fr. par an, au budget communal.

La ville a tout intérêt à augmenter encore cette source de revenus.

Les sous Français

La crise de la monnaie de billon, qui a sévi durant une partie de l'année, est en voie d'apaisement. La circulation des sous étrangers est, en quelque sorte, totalement arrêtée. Mais pour parer aux nécessités des échanges, il a fallu accroître la monnaie de billon française pour remplacer la monnaie étrangère frappée d'interdit.

C'est à quoi l'on travaille activement en ce moment. La fabrication des sous français a reçu, il y a quelques semaines, un développement considérable, ainsi qu'on va en juger par les renseignements suivants :

A l'origine, alors que la crise n'avait pas encore éclaté, le chiffre des monnaies de billon, qui devaient être fabriquées en 1893, avait été fixé, au budget, à la somme de 200,000 fr. Mais, vers le milieu de l'année lorsque la crise s'est produite on a reconnu l'insuffisance de cette somme. En l'absence du Parlement, le ministre des finances a fait ouvrir, par décret rendu en Conseil d'Etat un crédit qui a permis de fabriquer immédiatement un supplément de 150,000 fr. de monnaies de bronze.

A la rentrée du Parlement, le ministre a demandé et obtenu de nouveaux crédits pour accroître cette fabrication et la porter jusqu'à 800,000 fr. C'est, en effet, la somme qui a été reconnue nécessaire pour faire face aux besoins créés par le retrait des sous étrangers.

Cette fabrication se poursuit actuellement à raison de 20,000 fr. par jour, et se continuera jusqu'à complet achèvement de la commande.

A ce propos, nous devons dire que l'hôtel des monnaies va recevoir, en 1897, des modifications et des développements rendus nécessaires par l'activité de la fabrication.

Outre la nécessité de fabriquer, comme nous venons de le dire, une grande quantité de sous français, notre grand atelier du quai Conti, est avisé de commandes importantes faites par les Etats étrangers et des pays de protectorat. On se trouve donc dans l'obligation de réparer les machines existantes et d'en acheter de nouvelles.

Six nouvelles presses, en effet vont être installées dans l'hôtel du quai Conti ; une presse neuve fabriquée par la maison Cail ; une ancienne, remise en service, quatre presses qui vont être ramenées de l'ancien hôtel de Bordeaux. L'extension du service de la frappe va amener le déplacement du service de la vérification qui, déposé d'une partie de ses locaux actuels, devra être installé dans une autre partie de l'édifice.

Ajoutons, comme dernier détail, que la Monnaie va faire, en 1897, des essais de fabrication des pièces de 20 ou de 25 centimes en nickel. Le ministre des finances demande, en effet, un crédit de 12,000 francs pour acquisition de poignons nécessaires à cette fabrication spéciale. Mais l'autorisation du Parlement est nécessaire pour entreprendre cette dernière. Or, le budget des monnaies et médailles est le seul qui, avec celui des finances, auquel il est rattaché, n'ait pas été voté par la Chambre avant la clôture de la session. Ce n'est donc qu'à la rentrée qu'on sera fixé sur le point particulier de savoir si l'essai de la nouvelle monnaie de nickel aura lieu ou non.

Gourdon

Jeu de la mairie de Gourdon, sous la présidence d'honneur de M. Linon, maire et conseiller général, une réunion préparatoire ayant pour but de former une commission d'initiative pour organiser un concours de cassage et de dénoilage de noix, auquel prendront part les ouvriers et les ouvrières de la ville. Cette commission a reçu le mandat de s'occuper des voies et moyens pour arriver à la réussite de ce concours, la noix étant la principale industrie de la ville et une de ses meilleures ressources. Il n'est pas douteux que les organisateurs de ce concours n'obtiennent une entière réussite.

Fumel

Peu de bœufs et cours ordinaires. Veaux de 0.55 à 0.60 le kilog vif. Hausse sur les porcs, 35 jusqu'à 40 fr. les 50 kilos. Porcelets en hausse de 5 à 10 fr. par pièce. Oies grasses, de 0.70 à 0.75 la livre.

Canards de 0.70 à 0.75 la livre. Poules de 3.50 à 4.50 la paire. Lièvres de 4 à 5.50 l'un. Perdrix environ 2 fr. l'une.

Blé de 15 à 16 fr. 75 l'hect. Maïs de 9 fr. 75 à 10 fr. 50 l'hect. Marrons de 2 à 3 fr. le 1/5.

Prayssac

Bœufs peu d'affaires. Porcs gras de 31 à 35 fr. les 50 kilos. Volaille, de 0.45 à 0.55 la livre. Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un. Oies 0.80 cent. la douzaine. Blé de 13.50 à 14.50 les 4/5. Maïs environ 8 fr. les 4/5. Pommes de terre, de 2 à 2 fr. 50 les 4/5. Châtaignes de 4 à 6 fr.

Variétés

UN PAPE FRANÇAIS

JEAN XXII

I

(Suite)

Rien ne prouve cependant que cette ville dût être dans la pensée du pontife, affectée à la résidence perpétuelle du saint-siège. Clément V avait successivement séjourné et fait acte de chef de l'Eglise à Bordeaux, Poitiers et Lyon, cherchant sans doute le lieu le plus convenable à l'exercice de son autorité. Il ne le trouvait pas plus en France qu'en Italie. Avignon lui sembla un abri plus tranquille, quoique encore précaire. Si le Comtat-Venaissin appartenait au domaine pontifical depuis 1274, la ville était la propriété des comtes d'Anjou, vassaux du roi de France.

Celui-ci la commandait par une forteresse bâtie sur la rive opposée du Rhône, où commençaient ses possessions et le pape s'y trouvait, par suite, dans sa dépendance et sous sa main.

Bertrand de Got s'était résigné, sinon prêt de bonne grâce à cette situation. Dans une entrevue avec le roi de France, que certains placent dans un cloître de Saintonge, d'autres, avec plus de vraisemblance (mais c'est là un point d'histoire fort secondaire), à Lyon, le futur pape avait adhéré à cinq articles exigés comme le prix de l'appui de Philippe :

1^o Réconciliation avec l'Eglise par l'absolution donnée au roi pour sa conduite envers Boniface VIII (1) ;

2^o Révocation des sentences d'excommunication portées contre le roi et les agents de l'autorité royale ;

3^o Abandon pendant cinq ans à la Couronne des revenus ecclésiastiques du royaume ;

4^o Condamnation de la mémoire de Boniface ;

4^o Rétablissement dans leurs dignités et honneurs des cardinaux Jacques et René Colonna, et nomination d'autres cardinaux amis de la France.

Telles furent, selon Villani, les stipulations imposées d'une part et subies de l'autre. Il y en avait, ajoute-t-il, une sixième, tenue secrète jusqu'à ce qu'il plairait au roi de la faire connaître, l'abolition de l'ordre des Templiers, dont Philippe convoitait les immenses richesses.

Ces conditions, qui coûtaient fort à Clément V, furent cependant toutes remplies, sauf une seule. Il refusa de condamner la mémoire de son prédécesseur médiat. Après de longues résistances et des attermoiements habiles, il finit par sacrifier les Templiers. La suppression en fut prononcée au concile de Vienne, où l'ordre, dont les membres avaient été individuellement incarcérés et soumis à des procédures inquisitoriales par le commandement du roi, ne trouva presque aucun défenseur. La bulle papale, rendue *proprio motu*, car l'assemblée des évêques n'avait point voulu, tout en s'abstenant de protester, prendre la responsabilité directe de la décision, portait les traces de la contrainte exercée sur le pontife. Tout en contenant des critiques indirectes à l'adresse du roi, elle enregistrait ses volontés.

Elle déclarait les procédures irrégulières et regrettables et prononçait, non à titre de condamnation, mais par mesure provisionnelle et par voie de réglementation canonique. La sentence était tout de même expressément irrévocable, et ce mot y eût-il manqué, qu'elle devenait définitive par la dévolution, réglée dans la bulle, des biens de la communauté. La corruption des mœurs des chevaliers du Temple, les habitudes sacrilèges et les pratiques idolâtres qu'on leur reprochait, avaient été le motif apparent de la condamnation, et l'on faisait accroire que les trésors de l'association serviraient aux frais d'une nouvelle croisade, ce qui devait sanctifier la spoliation ; mais ni le roi de France, ni le Pape, ni personne en Europe ne se souciait d'entreprendre une pareille expédition, et il n'en fut plus question bientôt. Philippe eut une part considérable des biens des victimes. Elle lui fut octroyée censément pour le couvrir des frais occasionnés par leurs procès et leur emprisonnement. Pour lui qui en l'état obéré de ses finances, recherchait surtout des avantages pécuniaires, profiter des déponilles du corps était l'objet le plus important, et après le triomphe de sa politique, il se montra moins âpre à poursuivre la mémoire de Boniface VIII. Peut-être aurait-il renouvelé ses exigences, au cas de difficultés ultérieures avec la papauté ; mais la mort de Clément V, auquel il ne survécut lui-même que quelques mois, fit disparaître ce grief entre le saint-siège et la Couronne.

Le pape ne tenait guère en place. Dévoré d'activité et de soucis, éprouvé par le climat malsain d'Avignon,

Avenio ventis fastidiosa,
Sine vento venenosus,

(1) M. Hauréan a publié, il y a trois ou quatre ans, dans le Journal des Savants un article sincère où il établit que plusieurs des documents relatifs à la querelle de Philippe le Bel et de Boniface VIII ont été fabriqués de toutes pièces. Cet article décharge Philippe le Bel, personnage encore mystérieux par plus d'un côté, de plusieurs accusations portées contre lui.

il était tombé malade. Il se transporta à Carpentras, dont le séjour paraissait lui plaire davantage, et où il fit des dépenses d'utilité et d'embellissement. La guérison ne venait point. Fût-ce dans l'espoir de rétablir ses forces, ou bien regrettaient-ils ses concessions, et pour être plus libre à l'avenir, projetait-il de se fixer à demeure dans son pays natal, où il aurait été sous la protection du roi d'Angleterre, il résolut de se rendre à Bordeaux. Au commencement du voyage son mal s'aggrava, et il mourut. La mort du pape (prédite, selon la légende, ainsi que celle du roi, par le grand-maître Jacques Molay sur son bûcher) remettait en question l'installation de la papauté et ouvrait une ère de disputes.

Le roi n'était naturellement pas disposé à abandonner la mainmise de la France sur le saint-siège, mais l'Italie voulait avec non moins ardeur la fin de l'exil et le retour à Rome. Les cardinaux italiens entendaient en faire la condition absolue de leurs suffrages, et ils songeaient à prendre un pape de leur nationalité. Il existait donc dans le conclave deux partis : un parti italien et le parti français.

Ch. ROUSSEL.

(A suivre).

HERNIES

Guérison radicale par le **Bandage électro-Médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. **M. MARIE** fera lui-même l'application de ses appareils à Villeneuve-sur-Lot, le lundi 28 décembre, Hôtel de France ; Cahors, le lundi 4 janvier, de 9 h. du matin à 8 h. du soir, Hôtel des Ambassadeurs ; Montauban, le mardi 5, Hôtel du Midi ; Moissac, le mercredi 6, Hôtel du Luxembourg.

M. MARIE revient deux fois par an, en Janvier et Juillet.

Nos Bandages électriques seuls guérissent.

26 ans de Merveilleux succès

Les Bandages des Docteurs **MARIE** défont toute concurrence pour leur efficacité. Traitement par correspondance.

ADJUDICATION

DE LA FOURNITURE D'EFFETS ET OBJETS DE LA 2^e PORTION

Le lundi 22 février 1897, à 2 heures de relevée, il sera procédé, à Toulouse, au Capitole, à l'adjudication publique, au rabais et par lots, de la fourniture des effets de la 2^e portion, nécessaires aux corps de troupe stationnés sur le territoire du 17^e Corps d'armée, pour la période du 1^{er} avril 1897 au 31 mars 1898.

Le public est admis à prendre connaissance : 1^o des modèles-types dans tous les corps de troupe ; 2^o des cahiers des charges régissant cette fourniture, et du tableau B indiquant le nombre, la composition des lots et les prix de base, à la Sous-Intendance Militaire de Cahors.

Les demandes d'admission à soumissionner, accompagnées des pièces exigées par les articles 7, 8 et 9 du cahier des charges générales, à l'exception de celles indiquées aux paragraphes 4, 5 et 6 de l'article 7, devront parvenir au Sous-Intendant Militaire, chargé du 3^e service à Toulouse, le 25 janvier 1897, avant 4 heures du soir, terme de rigueur. Il n'est pas exigé de cautionnement.

Le Sous-Intendant Militaire,
GOUDAL.

Monsieur BÉNATRE

Pâtissier-Confiseur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville à Cahors,

A l'honneur de faire savoir à sa nombreuse clientèle qu'il ne cède pas son industrie. Par conséquent tous les bruits plus ou moins intéressés qui ont couru sur son compte sont absolument faux.

L'on trouvera chez lui toutes les dernières nouveautés en confiserie et articles du jour de l'an à des prix modérés.

Pour cause d'agrandissement

M. Fabre a l'honneur de prévenir sa clientèle que ses ateliers d'horlogerie, bijouterie de la Boule d'Or, sont transférés **69, Boulevard Gambetta, 69**

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.